

République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	16	16 +4

Date de convocation 11 décembre 2024

Date d'affichage 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Valérie PELLERIN, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Véronique STOLTZ, Vincent BLANCHOT, Bruno LÉOTIER, Julien SEYSSEL.

Représentés : Denis PHILIPPE représenté par Jean-Yves BRUNEAU, Annie SALAMI représentée par Véronique STOLTZ, Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Géraldine PÉRÉE, Monique SIMON représentée par Laurence FOURNIER.

Absents : Marcel CHRISTEL, Sophie MENZIN

Marie-Laure HRVOJ a été nommée secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMANN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Marché de nettoyage des locaux : choix du prestataire

N° de délibération : 20241280

M. le maire :

rappelle que l'entreprise Lustral, actuelle titulaire du marché, n'a pas donné satisfaction dans l'exécution du marché. En effet, certaines factures n'ont pas été réglées par défaut d'exécution en début de contrat, d'autres ont fait l'objet de réfaction pour une prestation mal ou partiellement exécutée. Les usagers se sont plaints régulièrement et tout au long du marché qui a été conclu il y a 2 ans. Ces nombreux manquements ont été signalés au chef de secteur et au chef d'agence de l'agence sans que la situation ne devienne complètement acceptable.

En conséquence, il a été décidé de mettre fin prématurément au contrat et de lancer une nouvelle consultation.

La commission MAPA s'est réunie le 9 décembre et a analysé les offres des sociétés Derichebourg, Lustral, Samsic II et AG NET.

En effet, la société Lustral a été admise à présenter sa candidature au même titre que ses concurrents et afin d'éviter tout litige l'analyse des offres a été menée sans tenir compte des éléments de contexte ci-dessus exposés.

Les notes obtenues par les différents candidats sont les suivantes :

CANDIDATS	TOTAL GENERAL	CLASSEMENT
DERICHEBOURG	8,14	3
LUSTRAL	8,65	2
SAMSICII	7,22	4
AG NET	8,79	1

Compte tenu de l'analyse des offres, il vous est proposé de retenir l'entreprise ci-après mentionnée, son offre s'étant révélée économiquement la plus avantageuse.

AG NET pour 38 352,01 € HT par an hors vitrerie club ados - 38 472,01 €HT tout inclus.

Le conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ATTRIBUE à compter du 1^{ER} février 2024 le marché d'entretien des locaux à la société
A-G-NET PROPLETE ET SERVICES
4 RUE ALTIERO SPINELLI
10300 SAINTE SAVINE
03.25.71.29.60 –

pour un montant annuel de **38 352,01 € HT par an hors vitrerie club ados - 38 472,01 €HT tout inclus.**

DIT que le marché pourra être renouvelé expressément, deux fois pour une durée d'un an, sans dépasser la durée de trois ans.

AUTORISE M. le maire à signer à signer le contrat et tout avenant rendu nécessaire au cours de l'exécution du marché.

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participants
16	20	20	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Marie-Laure HRVOJ
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

